



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la
Municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est tenue le
lundi 08 février 2021 par visioconférence à 18h30.**

Étaient présents : M. David Ferguson, maire
M. Daniel Charest, conseiller
M. Lucien Leblanc, conseiller
M. Francis Levesque, conseiller
M. Bertrand Breton, conseiller
Mme Chantal Lebel, conseillère
Mme Mélanie Côté, conseillère

Quorum : le quorum est constaté.

M. David Ferguson, maire, préside la séance.

M. Hervé Esch, directeur général et secrétaire-trésorier agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Résolution n° 2021 - 02 - 001 Lecture et acceptation de l'ordre du jour

M. Hervé Esch fait la lecture de l'ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Séance à huis clos par visioconférence
3. Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021
4. Administration
 - 4.1. Liste des comptes payés - janvier 2021
 - 4.2. Présentation des comptes à payer - janvier 2021
 - 4.3. Rapport de trésorerie - janvier 2021
5. Urbanisme - Plan d'urbanisme
6. Inspecteur municipal
7. Construction d'Aplomb - Soumission
8. Règlement 2021-001 Avis publics
9. Formation en éthique des élus
10. UPF Projet pilote
11. Déclaration engagement démocratie
12. Modélium Soumission Portail citoyen
13. Mandat à Pointe-à-la-Croix pour le transfert du véhicule du DSSI
14. Paraxion Horaire
15. Varia
16. Levée de l'assemblée

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE, l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le lundi 8 février 2021 soit accepté tel que présenté.

Résolution n° 2021 - 02 - 002 Séance à huis clos par visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT QUE cet état d'urgence a été prolongé et est toujours en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT QUE il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

il est RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

Résolution n° 2021 - 02 - 003 Adoption du procès-verbal du 11 janvier 2021

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

il est RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2021 soit adopté tel que présenté.

2021 - 02 - 004 Administration

2021 - 02 - 004 - 1 Liste des comptes payés - janvier 2021

Les comptes payés au mois de janvier 2021 sont révisés et acquiescés pour un montant total de 105 677,99 \$.

Résolution n° 2021 - 02 - 004 - 2 Présentation des comptes à payer - janvier 2021

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE les comptes suivants soient payés :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Montant</u>
BOUFFARD SANITAIRE INC.	787.58
COOPÉRATIVE D'INFORMATIQUE MUNICIPALE	3 518.24
DONNA LÉVESQUE	772.30
HERVÉ ESCH	52.89
HYDRO-QUEBEC	1 484.45
LYNE LATOUCHE	2 802.32
MRC D'AVIGNON	639.90
PIÈCES D'AUTO BM	30.53
RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON	6 208.65
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE	542.50
SEAO-CONSTRUCTO	11.64
TELUS	129.28
TÉLÉCOMMUNICATION DE L'EST	36.67
UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC	172.46
VISA DESJARDINS AFFAIRES	325.92
Total à payer	17 515.33

2021 - 02 - 004 - 3 Rapport de trésorerie - janvier 2021

Le rapport de trésorerie est présenté tel que suit :

Solde d'ouverture	janvier 2021	236 506.21
<u>Revenus</u>		123 603.07
Taxes municipales	9 031.49	
Transferts reçus	76 491.00	
Autres revenus	38 080.58	
Marge de crédit	-	

<u>Dépenses</u>		- 156 006.57
Fournisseurs	142 874.45	
Salaires et cotisations	12 827.12	
Autres dépenses	250.00	
Frais bancaires	55.00	
Marge de crédit	-	
Solde de clôture	janvier 2021	<u>204 102.71</u>
Marge de crédit		-
Évolution	janvier 2021	- <u>32 403.50</u>

2021 - 02 - 005 Urbanisme - Plan d'urbanisme

Le point est reporté à une séance ultérieure.

2021 - 02 - 006 Inspecteur municipal

CONSIDÉRANT QU' une entente relative au service régionalisé d'inspection municipale et responsable de l'urbanisme a été adoptée par les municipalités de L'Ascension-de-Patapédia, St-François-d'Assise, St-Alexis-de-Matapédia, Matapédia, St-André-de-Restigouche, Restigouche-Partie-Sud-Est, Pointe-à-la-Croix, Escuminac et Nouvelle ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Restigouche-Partie-Sud-Est adopte le contrat de travail de M. Étienne Berthelot en tant qu' « inspecteur municipal et responsable de l'urbanisme » tel que présenté.

Résolution n° 2021 - 02 - 007 Construction d'Aplomb - Soumission

CONSIDÉRANT la soumission présentée par Construction d'Aplomb dans le cadre de la rénovation de la salle communautaire F. P. Adams ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la soumission présentée par Construction d'Aplomb soit acceptée pour un montant de 1 190,00 \$ avant taxes.

Résolution n° 2021 - 02 - 008 Règlement 2021-001 Avis publics

Avis de motion AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Lucien Leblanc que le règlement n° 2021-001 relatif à la publication et la diffusion des avis publics municipaux sera adopté à une séance ultérieure du conseil de la municipalité du canton de Restigouche-Partie-Sud-Est.

Résolution CONSIDÉRANT le projet de règlement n° 2021-001 relatif à la publication et la diffusion des avis publics municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Lucien Leblanc

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE soit actés la présentation et le dépôt du projet de n° 2021-001 relatif à la publication et la diffusion des avis publics municipaux.

2021 - 02 - 009 Formation en éthique des élus

Les attestations de participation à la formation en ligne en éthique et déontologie des élus de Mme Mélanie Côté et M. Daniel Charest sont déposées au conseil.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est est une destination de choix pour les amateurs de chasse au chevreuil et que cette activité est un apport économique important ;

CONSIDÉRANT QUE l'on constate une perte importante de la qualité des habitats fauniques entre autres dans les aires de confinement (ravage) par l'exploitation forestière au cours des dernières décennies ;

CONSIDÉRANT QU' au Québec le dynamisme et la qualité de notre cheptel de chevreuils sont annuellement régulés par : la rigueur de nos hivers ; le maintien d'habitats de qualité ; la prédation; et par le type de prélèvement que l'on effectue par la chasse, lequel peut affecter l'équilibre des ratios mâle / femelle ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modalités de gestion proposées dans le nouveau plan de gestion 2020-2027 ont suscité de nombreux irritants chez les chasseurs, les professionnels et l'industrie ;

CONSIDÉRANT QUE selon les estimations du Ministère, le nombre de permis de chasse au chevreuil vendus est passé d'environ 170 000 en 2007 à 130 000 en 2019. Cette baisse de près de 26 % du nombre de chasseurs entraîne automatiquement moins de retombées économiques pour les régions du Québec ;

CONSIDÉRANT QU' un des sondages réalisés par le ministère de la Faune, des Forêts et des Parcs en 2018 révèle qu'environ 72 % des chasseurs sont favorables à l'introduction de mesures règlementaires interdisant la récolte d'un mâle de moins de trois pointes d'un côté du panache (RTLB) ;

CONSIDÉRANT QUE les experts et biologistes du Ministère ayant travaillé sur ce projet mentionnent, entre autres, que cette expérimentation de la restriction de la taille légale des bois chez le cerf de Virginie au Québec aura des résultats très positifs sur la qualité de la chasse, la clientèle des chasseurs, les populations de cerfs et sur le maintien d'une densité de cerfs biologiquement et socialement acceptable ;

CONSIDÉRANT QUE le Ministre de la Faune, des Forêts et des Parcs a le pouvoir discrétionnaire selon le 3^e alinéa de l'article 55 de la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (chap. a-18.1)* d'inviter à la table de gestion intégrée des ressources et du territoire, toute personne ou tout organisme qu'il estime nécessaire ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Francis Levesque

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est appuie l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) et se joint à eux pour demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) d'étendre l'expérimentation de la restriction de la taille légale des bois (RTLB) chez le cerf de Virginie sur l'ensemble du territoire Québécois ;

QU' il soit inclus dans le plan de gestion actuel du cerf de Virginie (2020-2027) du MFFP d'autres mesures de gestion novatrices et adaptées aux particularités régionales. Les mesures préconisées par UPF , ont scientifiquement démontré qu'elles peuvent s'adapter aux différents types de territoire qu'ils soient agroforestier ou forestier et également s'appliquer aux différents niveaux de population de cerfs, qu'ils soient classifiés comme sous-optimal, optimal ou trop élevé ;

QUE l'organisme Unis Pour la Faune (UPF) soit dorénavant appelé à participer et à collaborer à la Table de gestion intégrée des ressources et du territoire.

- CONSIDÉRANT QUE la polarisation de l'opinion publique dans les médias traditionnels et particulièrement dans les médias sociaux entraîne une multiplication de déclarations agressives et de gestes d'intimidation à l'égard des élus et élus municipaux ;
- CONSIDÉRANT QUE ce phénomène a pris de l'ampleur depuis le début de la crise de la COVID-19 en 2020 ;
- CONSIDÉRANT QUE l'intimidation, la menace et la violence verbale n'ont pas leur place dans une démocratie et ne favorisent en rien la confiance ainsi que la reconnaissance qu'a la population envers ses institutions démocratiques ;
- CONSIDÉRANT QUE le respect est un élément fondamental d'une société démocratique qui exige à son tour la reconnaissance fondamentale de grandes libertés dont notamment la liberté d'expression ;
- CONSIDÉRANT QU' une démocratie respectueuse honore la fonction d'élue et élu et consolide la qualité et l'autorité des institutions ;
- CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé une campagne nationale sur la démocratie et le respect ;
- CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de l'UMQ ont adopté le 4 décembre 2020 la déclaration d'engagement suivante :
- « Notre démocratie prend ses racines dans notre histoire. Nous choisissons celles et ceux qui nous gouvernent. En démocratie, nous pouvons tous être candidates, candidats pour assumer une charge publique. Quand il y a des élections, les citoyennes et citoyens délèguent l'administration du bien commun à des gens qui offrent leurs services, comme nous. Cette façon de gérer nos milieux de vie, nos régions, nous a permis d'atteindre un niveau de vie parmi les plus élevés au monde, d'évoluer en sécurité, d'avoir la possibilité de mener notre vie comme nous l'entendons et de s'exprimer en toute liberté. La démocratie prend vie dans le débat et dans le choc des idées. Elle est possible tant que les gens se respectent. Or, par les temps qui courent, notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux : incivilités, manque de respect, menaces, intimidation et usurpation d'identité. Depuis quelques années, notamment avec la montée en popularité des réseaux sociaux, le débat vigoureux mais respectueux est trop souvent remplacé par les insultes, les menaces et l'intimidation. C'était vrai avant la pandémie. Mais celle-ci est venue aggraver cette façon de faire. Que cette difficile situation soit source d'inquiétude, d'anxiété, c'est normal. Que l'on soit parfois en désaccord avec les décisions des autorités, c'est normal. Mais il n'est pas acceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés, poussés à la démission, parfois même menacés de mort, ou contraints de se déplacer avec une protection policière. Dans moins d'un an se tiendront les élections municipales dans toutes les municipalités du Québec. D'ici là, il nous faut prendre soin de notre démocratie. Il nous faut renouer avec un débat respectueux des personnes et des institutions pour prendre ensemble les meilleures décisions. Rappelons-nous que les élues et élus et les titulaires de charges publiques s'engagent pour le mieux-être de leur population. Favorisons l'engagement politique, ne le décourageons pas.

Comme élues municipales et élus municipaux, nous sommes fiers de servir nos concitoyennes et concitoyens. C'est pourquoi nous appelons au débat démocratique dans le respect. Nous disons : « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie ». Et nous invitons les élues et élus de toutes les municipalités du Québec à joindre le mouvement. »

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Bertrand Breton

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le conseil municipal adhère à la déclaration d'engagement ayant pour thème « La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie » ;

QUE le conseil municipal s'engage à accompagner les élues et élus municipaux ainsi que toutes les sphères de la gouvernance municipale pour valoriser la démocratie municipale et consolider la confiance envers les institutions démocratiques ;

QU' une copie de cette résolution soit transmise à l'UMQ.

2021 - 02 - 012 Modélium Soumission Portail citoyen

La municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est se dit intéressée par la mise en place d'un portail citoyen tel que présenté par Modélium Inc. et souhaite participer aux discussions avec les autres municipalités et la MRC Avignon pour une démarche commune dans ce sens.

Résolution n° 2021 - 02 - 013 Mandat à Pointe-à-la-Croix pour le transfert du véhicule du DSSI

CONSIDÉRANT l'entente relative au service régionalisé de direction incendie adoptée par les municipalités d'Escuminac, Pointe-à-la-Croix, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Matapédia, Saint-André-de-Restigouche, Saint-Alexis-de-Matapédia, Saint-François-d'Assise et L'Ascension-de-Patapédia;

CONSIDÉRANT QUE le véhicule du directeur incendie appartient aux sept (7) municipalités parties prenantes qu'elles ont toutes financées dans leur quote-part du budget commun ;

CONSIDÉRANT QU' à partir du 1^{er} janvier 2021, le mandat de gestion administrative du dossier est transféré de la Municipalité de Ristigouche-Partie-Sud-Est à la Municipalité de Pointe-à-la-Croix et qu'il n'y a ni fourniture ni transfert de propriété dans cette opération ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par Mme Chantal Lebel

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE M. Pascal Martel, directeur incendie, soit autorisé à procéder au transfert des immatriculations du véhicule du directeur incendie pour le compte de la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est.

Résolution n° 2021 - 02 - 014 Paraxion Horaire

CONSIDÉRANT la demande de Paraxion, services préhospitaliers du secteur de L'Ascension-de-Patapédia jusqu'à Pointe-à-la-Croix, au Ministère de la Santé et des Services sociaux de convertir l'horaire de faction en horaire à l'heure ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Charest

Et RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la municipalité du canton de Ristigouche-Partie-Sud-Est appuie cette demande.

2021 - 02 - 015 Varia

Aucun point n'est ajouté à l'ordre du jour.

Résolution n° 2021 - 02 - 016 Levée de l'assemblée

À 19h30, Mme Chantal Lebel propose de lever la séance.
Accepté.

David Ferguson
Maire

Hervé Esch
Directeur général et secrétaire-trésorier

